

PAR COURRIEL

Laval le 22 janvier 2019

**Objet : Demande d'accès concernant les lots 2 056 982, 2 056 983, Cadastre du Québec, secteur du marais Georges, Laval (Québec)**

Monsieur

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 18 janvier dernier, concernant l'objet précité. Et à noter conversation téléphonique du même jour.

Les documents visés par votre demande sont accessibles. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 23 juillet 2018, sans les annexes

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez de l'information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec la soussignée au 450 654-4355, poste 277 ou par courriel à [isabelle.falardeau@environnement.gouv.qc.ca](mailto:isabelle.falardeau@environnement.gouv.qc.ca)

Recevez, Monsieur, nos salutations les meilleures.

**Original signé par :** Isabelle Falardeau  
Répondante régionale de l'accès  
aux documents

p. j.

<b>1 Identification</b>		
Date de l'intervention : 2018-06-04	Heure de début : 10 h 10 & 13 h 50	Heure de fin : 11 h 30 & 14 h 47
Intervention effectuée par : Salwa Znagui		
Accompagné par : <span style="float: right;">↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO</span>		

<b>1.1 Demande</b>		<input type="checkbox"/> SO
N° de demande : 200658967	Type de demande : Plainte à caractère environnemental	
Objet de la demande : Réception d'une plainte anonyme concernant des travaux en cours dans le milieu humide présent derrière la rue Jean-Picard et le boul. Chomedey, entre le boul. Le Carrefour et le boul. St-Martin. La machinerie est sur place actuellement.		

<b>1.2 Intervention</b>	
N° d'intervention : 301316570	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7430-13-01-01528-00	N° de document : 401704906
But de l'intervention : H-PL / Laval / Milieu humide 346 Vérifier le bien-fondé de la plainte reçue le 31 mai 2018 concernant des travaux en cours dans le milieu humide. Localiser les travaux non-autorisés et identifier le responsable des travaux.	

<b>2 Lieu concerné par l'intervention</b>		↓↑ - +
1	Nom du lieu : Milieu humide 346	
	Nom usuel du lieu :	
	N° du lieu : X2121455	Type de lieu : terrain sans usage précis
	Localisation du lieu : Cadastre du Québec : 1730326 2056995	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,557557537400:-73,756014081800	

<b>3 Intervenant du lieu</b>					↓↑ - +
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Immeubles 1950 Chomedey inc.	Propriétaire	625, rue Dubois Saint-Eustache (Québec) J7P 3W1	Y2189463	X2121455

<b>4 Condition météo</b>		<input checked="" type="checkbox"/> SO
Description : Pluie	<input type="checkbox"/> Précisions	

<b>5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)</b>		↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	--	---

<b>6 Plainte</b>		<input type="checkbox"/> SO
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Plaignant contacté : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

<b>7 Photo numérique</b>		<input type="checkbox"/> SO
Nombre de photos prises sur le terrain : 35	Nombre de photos intégrées au rapport : 8	
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Salwa Znagui avec un appareil photo de type Nikon Coolpix S3700. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.		
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-13\znasa01\7430-13-01-0152800\2018-06-04		
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.		

<b>7.1 Modification apportée aux photos numériques</b>		↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	--	---

<b>8 Grille d'intervention annexée</b>		↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	--	---

9 Autre pièce annexée au rapport <span style="float: right;">↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO</span>			
#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Croquis	1	2 documents : 7430-13-01-01528-00; Inspection du 2018-06-04; Relevés GPS et prises de vues des photos intégrées au rapport d'inspection
2	Plan	2	Figure 1 : Localisation des milieux humides et terrestres - Caractérisation du milieu naturel localisé à l'ouest du boulevard Chomedey, entre l'autoroute 440 et le boulevard Saint-Martin – Décembre 2010
3	Document	3	Extrait de la Caractérisation page 15 : Milieu humide 346-3
4	Autre	4	Index des immeubles des lots 2 056 976, 2 056 977, 2 056 978, 2 056 982 et 2 056 983
5	Autre	5	État de renseignement de la compagnie Immeuble 1950 Chomedey inc. au registre des entreprises
6	Autre	6	Compte rendu de conversation téléphonique avec l'administrateur de la compagnie 7430-13-01-01528-00
7	Autre	7	Planche-contact des photos prises en inspection

10 Équipement utilisé ↓↑ - +  SO

11 Échantillon ↓↑ - +  SO

12 Mise en contexte  SO

Le 31 mai 2018, nous recevons une plainte anonyme concernant des travaux en cours dans le milieu humide présent derrière la rue Jean-Picard et le boul. Chomedey, entre le boul. Le Carrefour et le boul. St-Martin. Le plaignant nous informe que de la machinerie était sur place.

Le milieu humide en question a été identifié MH#346 par l'étude Municonsult réalisée pour le compte de Ville de Laval en 2004 comme étant un marais d'une superficie à l'époque de 3,135 ha.

En juin 2008, Ville de Laval s'était engagée auprès du Ministère à procéder à une étude environnementale du secteur situé au nord du boulevard Saint-Martin Ouest, au sud de l'avenue Jean-Béraud, à l'est de l'avenue Albert-Merphy et à l'ouest du boulevard Chomedey. Cette étude intitulée - Caractérisation du milieu naturel localisé à l'ouest du boulevard Chomedey, entre l'autoroute 440 et le boulevard Saint-Martin - a été complétée en décembre 2010 par la firme DESSAU et transmise au Ministère le 14 octobre 2011 dans le cadre du dossier de prolongement du boulevard Le Carrefour (référence dossier 7430-13-01-01253-00). La figure 1 intitulée Localisation des milieux humides et terrestre démontre l'étendue de cette caractérisation qui intègre le MH#346. (Voir annexe 2)

Ce milieu a fait l'objet de remblayage illégal en arrière du 1800, boulevard Chomedey en 2011. Un empiètement de 117 m<sup>2</sup> dans le marais avait été identifié en contravention à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Cet empiètement touchait deux lots qui sont la propriété respective de Ville de Laval et de Paul Antoine Tamer. Le dossier a été transféré à notre service des enquêtes à la fin de l'année 2011 dans le but d'identifier le contrevenant, mais l'enquête n'a pas pu identifier le responsable des travaux.

La Ville de Laval a donc décidé de prendre des mesures sur une base volontaire afin de protéger cette portion du marais qui est une cible régulière de remblayage. Des remblais déposés ont été retirés et des blocs de béton ont été déposés en arrière du 1800 boulevard Chomedey.

Une inspection est prévue pour vérifier le bien-fondé de la plainte reçue le 31 mai 2018 concernant des travaux en cours dans le milieu humide. Localiser les travaux non-autorisés et identifier le responsable des travaux.

13 Description de l'intervention

Je me rends sur la rue Jean-Picard et commence ma vérification dans le secteur ouest du MH#346. Je ne note aucune activité suspecte dans cette zone puis je prends un relevé GPS. Je poursuis ma vérification du côté sud du marais. Je note la présence d'une pelle mécanique du côté du boulevard Chomedey, je prends un relevé GPS à cet endroit. La pelle n'est pas en opération. (Voir photo 1)

Je rebrousse chemin au bureau à cause de l'intensification de pluie et je retourne au MH#346 en après-midi pour accéder à la zone de travaux du côté du boulevard Chomedey.

Je parviens à la zone des travaux, j'accède à cette zone à partir du stationnement de la compagnie sise au 1800 boulevard Chomedey. Un chemin a été créé récemment en procédant à des travaux de coupe de la végétation. Je mesure au ruban la largeur du chemin d'accès et celle-ci mesure 5,8 mètres. La pelle mécanique déjà observée est à l'arrêt. (Voir photos 2 et 3)

Je commence par prendre des relevés GPS sur le périmètre des travaux.

Je note la présence d'un compacteur en plus de la pelle, deux rouleaux de membrane géotextile sont entreposés sur le terrain. Il n'y a pas d'activités de remblayage au moment de mon inspection. Des travaux de coupe de la végétation, de remblayage et de stabilisation ont eu lieu. (Voir photo 4)

Je me rapproche du MH#346 et je note que des matériaux de remblais et les sols ont été déposés directement dans l'eau libre peuplée de lentilles d'eau et de wolfie boréale deux espèces obligées des milieux humides. (Voir photo 5, 6 et 7)

La wolfie boréale est classée comme plante susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable.

13 Description de l'intervention

Je ne constate pas clairement d'émission de contaminants dans le MH#346 en provenance des sols entreposés. Cependant, aucun moyen pour prévenir l'émission de sédiments n'a été mis en place entre ces sols et le MH#314.

Selon mes observations, les sols de remblai déposés dans l'eau libre proviennent du terrain même, suite à des travaux de décapage. Je ne suis pas en mesure de prendre mes relevés à la limite de ces sols, car ils sont saturés d'eau. Je prends donc mes points aux endroits où je peux circuler sur le remblai. La précision du GPS varie entre 2 et 3 mètres.

Je note la présence de plusieurs poches d'accumulation d'eau de pluie sur le terrain où les travaux récents de décapage ont eu lieu. (Voir photo 7).

La haie de cèdres entre le stationnement du concessionnaire sis au 1950 boulevard Chomedey et la zone des travaux a été coupée. (Voir photo 8)

Je quitte les lieux.

14 Vérification complémentaire à l'intervention

SO

Arrivée au bureau, je commence par projeter les relevés GPS sur notre Atlas Géomatique. Je prends en note les lots où les travaux ont eu lieu, il s'agit des lots : (Voir annexe 4)

- 2 056 976 propriété de Capital HRS inc.
- 2 056 977 propriété de Christina Tsatas et autres
- 2 056 978 propriété de Christina Tsatas et autres
- 2 056 982 propriété de Immeuble 1950 Chomedey inc. depuis le 26 février 2018
- 2 056 983 propriété de Immeuble 1950 Chomedey inc. depuis le 26 février 2018

Les travaux relatifs à la création du chemin d'accès au MH#346 ont eu lieu sur les 3 premiers lots alors que la majorité des travaux de remblayage, stabilisation, coupe de végétation et décapage ont eu lieu sur les deux derniers lots propriété de la compagnie Immeuble 1950 Chomedey inc. (Voir annexe 5)

Le recoupement des points GPS avec le plan de l'annexe 2 démontre que les travaux de remblayage effectués sur le lot 2 056 983 empiètent sur le milieu humide répertorié 346-3. Selon ce document, le milieu humide en question est un marécage arborescent inondé en permanence. (Voir annexe 3)

Selon mes observations terrain, le milieu humide touché par les travaux s'apparente à un marais. Une inspection supplémentaire est nécessaire pour rassembler plus d'informations sur le milieu touché par les travaux. À noter que les données de Canard illimité indiquent également que la portion touchée par les travaux serait un marécage. (Voir annexe 1 avec la couche milieux humides détaillés).

Le 5 juin 2018, je contacte le concessionnaire sis au 1950 boulevard Chomedey, je discute avec un administrateur de la compagnie Immeuble 1950 Chomedey inc.

Mon interlocuteur me confirme qu'il est propriétaire des lots 2 056 982 et 2 056 983, il m'informe également que :

- Les travaux ont commencé il y a 3 jours avec un arrêt le 4 juin à cause de la pluie. Les travaux ont donc commencé vers le 31 mai 2018. Ceux-ci ont pour but d'agrandir le stationnement du concessionnaire.
- Un inspecteur du Service de l'urbanisme de Ville de Laval l'a rencontré sur le terrain plus tôt dans la journée et lui a demandé d'arrêter les travaux, ce qu'il a fait. (Voir annexe 6)

À ce moment-là, j'informe le propriétaire que les travaux dans le milieu humide ont été réalisés sans autorisation au préalable du Ministère ce qui constitue un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement. Je l'invite à arrêter tous travaux dans le marais, car la poursuite des activités aura pour conséquence de compliquer les travaux de remise en état de la portion remblayée du milieu humide. Je l'informe également qu'une inspection supplémentaire sera réalisée et qu'il sera informé des suites du dossier.

À noter que les travaux de remblayage contreviendraient également à la réglementation municipale, car aucun permis n'a été délivré pour ces travaux.

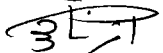
15 Conclusion

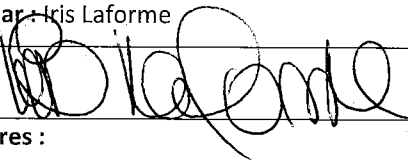
La plainte est fondée, car des travaux d'aménagement d'un stationnement sur les lots 2 056 982 et 2 056 983 ont entraîné un empiètement dans le milieu humide répertorié MH#346.

Une inspection supplémentaire est prévue pour rassembler plus d'informations sur ce milieu.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

↑ ↓ - +  SO

17 Recommandations	
Ainsi, je recommande de retourner sur le terrain pour rassembler plus d'informations sur le milieu humide touché par les travaux.	
Rédigé par : Salwa Znagui	Fonction : Inspectrice
Signature : 	Date de signature : 2018.07.23

18 Vérification du rapport d'intervention		<input type="checkbox"/> SO
Approuvé par : Iris Laforme	Fonction : Chef d'équipe, secteurs municipal, hydrique et pesticides	
Signature : 	Date : 2018-07-23	
Commentaires :		